



FICHE D'INSCRIPTION 2011-2012

WATER-POLO REGIONAL LOISIR

**COLLER
VOTRE
PHOTO
ICI**

Cadre réservé
Administration

Inscription

Renouvellement

N° de licence :

NOM : Prénom :
Date de naissance :/...../..... Nationalité : Sexe : H / F
Adresse : ☎ Mobile :
..... ☎ Domicile :
Code postal : ☎ Travail :
Ville :
E-MAIL OBLIGATOIRE (EN MAJUSCULE) :
Profession :
Personne à contacter en cas de problème :

Cadre réservé
à votre médecin

AUTORISATION MEDICALE

Je soussigné, Dr, certifie que ne présente pas de contre-indication à la pratique des activités aquatiques.

Fait à, le Signature et cachet

AUTORISATION

Je soussigné(e),, autorise le club et ses dirigeants à prendre toutes les mesures en cas d'accident et à faire donner immédiatement, par un médecin ou un chirurgien de leur choix, tous les soins que nécessiterait mon état.

Signature.....

Cadre réservé
Administration

Montant de la cotisation :

Remarques :

- chèque
 espèces
 chèques vacances ANCV

Pris connaissance et accepté les conditions générales d'inscription au Stade Toulousain Natation.

Fait à, le

Signature



CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Article 1- Adhésion

L'adhésion au Stade Toulousain Natation engage une cotisation pour la saison en cours. Le montant de cette cotisation est fixé par un barème voté en Comité de Direction. Ce montant prend en compte la section dans laquelle vous vous inscrivez et le nombre d'adhérents de votre famille.

Jusqu'au 31 décembre de la saison sportive en cours, la cotisation d'adhésion est au tarif plein. A partir du 1^{er} janvier de la même saison sportive, le tarif d'adhésion est réajusté à 75 %. Aucune négociation ne sera entamée sur le montant de la cotisation défini par le Comité de Direction.

En cas d'annulation d'inscription avant le début des activités, le Stade Toulousain Natation remboursera 50 % de la cotisation.

Si l'annulation intervient après le début des activités, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 2- Prise en charge

La prise en charge par le Stade Toulousain Natation s'effectue uniquement lorsque l'adhérent pénètre sur le bord du bassin. Les horaires de responsabilité du club sont les horaires d'entraînement.

L'adhérent est autorisé à pénétrer sur le bord du bassin cinq (5) minutes avant et cinq (5) minutes après ces horaires.

Les parents sont autorisés à accompagner leurs enfants dans les vestiaires jusqu'à la limite des sanitaires mais ne sont pas placés sous la responsabilité du Stade Toulousain Natation, au même titre que leurs enfants.

L'accès au bassin est strictement réservé aux adhérents.

Article 3- Matériel et tenue

Le Stade Toulousain Natation est tenu de respecter les conditions d'hygiène définies par le propriétaire des installations qu'il utilise. Dans ce cadre, le port du bonnet est obligatoire dans le bassin. Seuls les maillots de bain type slips de bain et caleçons de bain sont autorisés pour les garçons. Les bermudas et shorts sont strictement interdits et entraînent une interdiction d'accès à l'entraînement.

Article 4- Discipline

Le Stade Toulousain Natation est association sportive loi 1901, dont l'objet est la pratique des activités sportives suivantes : natation, water-polo, aquagym. Les entraînements et compétitions à ces pratiques doivent se dérouler dans le meilleur esprit sportif. Tout manquement aux notions de discipline pures et simples telles que le respect d'autrui, physiquement et moralement et le respect du matériel et des équipements mis à disposition, entraînera des sanctions allant jusqu'à l'exclusion de l'association sans préavis ni remboursement.

Article 5- Droit d'image et informations personnelles

Le Stade Toulousain Natation est le seul et unique propriétaire des photographies réalisées dans le cadre de l'objet de l'association. Les photographies sur lesquelles vous ou votre enfant apparaissent peuvent être exploitées par l'association à des fins commerciales et de communication ; par ses partenaires à des fins de communication seulement.

Les informations personnelles communiquées dans le bulletin d'inscription sont utilisées principalement pour informer les adhérents de l'actualité de l'association. Néanmoins, elles peuvent également servir à la prospection des partenaires du Stade Toulousain Natation, pour certaines opérations commerciales.

Article 6- Responsabilité civile et licence sportive

Comme toute association sportive, le Stade Toulousain Natation a pour obligation de souscrire, pour l'exercice de ses activités, des garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés salariés et bénévoles et celle des pratiquants des activités sportives. Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux.

Cependant, il en va de l'intérêt de chaque adhérent de souscrire un contrat d'assurance de personnes, couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer.

Le Stade Toulousain Natation se réserve le droit de licencier auprès de la Fédération Française de Natation, les adhérents prenant part aux compétitions organisées par la FFN et seulement ceux-ci.